

REUNION DU 11 JANVIER 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le lundi onze janvier deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 janvier 2021, s'est réuni à la salle polyvalente Victor Hugo d'EPREVILLE en vertu du I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire.

Etaient présents : M. GREAUME Jacques, Mme CARREY Alexandra, Mme GOLAIN Emmanuelle, M. VASSE Ludovic, Mme RAMOS Nadège, M. TAUVEL Bertrand, M. BECKER Jean-Claude, M. DUVAL Christian, Mme VARNIERE Marie, M. THIERRY Pierre, Mme RODRIGUEZ Sophie, Mme MASSELINE Joëlle

Etait absent excusé : M. Sébastien VIMARD

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme Sophie RODRIGUEZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour 1 sujet :

- Remplacement du défibrillateur et contrat de maintenance

Le Conseil approuve.

2021-1 REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SCHILLER pour le remplacement de notre défibrillateur. Celui-ci a été installé il y a 10 ans et la durée de vie est d'environ 10 ans. La batterie est hors service et le coût d'une batterie neuve est de 200 €.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société SCHILLER pour un montant de 950,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance.

Les conseillers demandent la possibilité de prévoir une formation de remise à niveau avec les pompiers pour l'utilisation du défibrillateur.

2021-2 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS

Monsieur le Maire informe les conseillers que le montant de la participation à verser au CCAS de Fécamp pour le service d'aide à domicile

s'élève à 6 391,21 € pour l'année 2020 pour les heures réalisées en 2019 (2 130,40 heures pour un déficit horaire fixé à 3,00 €).

Etant donné que le nombre d'heures a augmenté, le montant prévu au budget primitif du CCAS de notre commune est insuffisant pour régler cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 700 € au CCAS au titre de l'année 2020.

2021-3 DEVIS REMPLACEMENT ORDINATEURS MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise DPI Informatique de GERVILLE pour le remplacement des deux ordinateurs de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société DPI Informatique mais demande à Monsieur le Maire de voir la possibilité de diminuer le prix des licences.

Les anciens ordinateurs pourront être donnés à l'école.

2021-4 LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE : RECTIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 16 décembre 2019, le conseil municipal a délibéré pour classer des voies et parkings d'une longueur totale de 2 022 ml dans la voirie communale. En additionnant cette longueur à la longueur des autres voies, on obtient une longueur totale de 11 240 ml.

Mais suite aux déclarations des années précédentes, la longueur prise en compte par la Préfecture est de 11 180 ml soit une différence de 60 ml.

Afin de régulariser cette différence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la longueur totale des voies et parkings communaux à 11 240 ml.

Cette longueur sera prise en compte lors du recensement de la DGF 2023.

Fait à EPREVILLE, le 14 janvier 2021

Le Maire, Pascal DONNET

